

MITTEILUNG DER SCHWEIZER TASK FORCE CHOR**Ziele**

1. Den Neustart des Chorsingens koordinieren.
2. Die Ausbreitung des Virus nach der Wiederaufnahme der Proben vermeiden.

COMMUNICATION DE LA TASK FORCE CHORALE SUISSE**Objectifs**

1. Coordonner la reprise de la vie chorale.
2. Eviter la propagation du virus suite à la reprise des répétitions.

COMUNICAZIONE DELLA TASK FORCE CORALE SVIZZERA**Obiettivi**

1. Coordinare la ripresa della vita corale.
2. Evitare la propagazione del virus dopo la ripresa delle prove.

Mesures et ordonnances du Conseil fédéral à partir du 06.12.2021

**Répétitions :**

Pour les choristes de 16 ans et plus, le certificat COVID est obligatoire.

Si le choix est pris de chanter sans masque, le traçage des contacts est obligatoire.



Ou

**Représentations :**

À l'intérieur, le certificat COVID est obligatoire. Si le choix est pris de chanter sans masque, le traçage des contacts est obligatoire pour tous les interprètes. Le certificat COVID et le port du masque sont obligatoires pour le public.

À l'extérieur, le certificat COVID n'est obligatoire qu'à partir de 300 personnes.

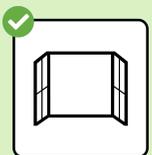
Un plan de protection doit définir comment l'accès est contrôlé.

L'entier de la capacité du lieu peut être utilisé.

Il appartient à l'employeur de décider d'imposer ou non le certificat COVID à la directrice ou au directeur. Cela s'applique également aux musiciennes, musiciens et solistes engagés.



Lavage ou désinfection des mains.
Désinfection des surfaces.



Système de ventilation efficace ou bonne aération.

Recommandations de la Task Force Chorale



Masque durant les répétitions.



Rester à la maison en cas de symptômes.